

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Réalmont

Communauté de communes Centre Tarn

PETR de l'Albigeois et des Bastides

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Tarn, représenté par Christophe RAMOND, son Président,

Le CAUE du Tarn, représenté par Emmanuel JOULIE, son Président,

Le PETR de l'Albigeois et des Bastides, représenté par Jean-Luc ESPITALIER, son Président,

La Communauté de Communes Centre Tarn, représentée par Jean-Luc CANTALOUBE son Président,

La Commune de Réalmont, représentée par Henri VIAULES, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Réalmont, approuvé le 27/11/2019

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR de l'Albigeois et des Bastides pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la commune de Réalmont en date du 12/04/2023,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Centre Tarn en date du 13/04/2023,

Vu la délibération du PETR de l'Albigeois et des Bastides en date du **XX/XX/XX**,

Vu la délibération n° **XXX** de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Tarn en date du **XX/XX/XX**,

Vu la délibération n° **XXX** de la Commission Permanente du **XX/XX/XX** du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale du CAUE du Tarn en date du 11 avril 2019 relatif aux contrats Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 27/11/2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,

- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées les communes de : [listes des communes Bourgs-Centres mitoyennes + Ville centre].
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Communauté de Communes Centre Tarn, le PETR de l'Albigeois et des bastides, la Commune de Réalmont, en y associant les services de l'Etat et les différents partenaires : Etablissement public foncier d'Occitanie, CAUE, Chambres consulaires, ...

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Réalmont, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des bastides, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

Le diagnostic du territoire a été actualisé en 2022 (cf. synthèse en annexe 1). A l'issue du diagnostic, plusieurs enjeux ont été identifiés :

En matière démographique et sociale :

- Attirer des familles pour rééquilibrer la pyramide des âges, notamment par une politique de l'habitat adapté
- Prendre en considération les besoins spécifiques d'une population âgée dans tous les domaines (habitat, santé, services, commerce, mobilité, aménagement des espaces publics, ...)
- Tenir compte des difficultés sociales rencontrées par la population

Une offre de logements à améliorer

Enjeux retenus en matière de logement et l'habitat :

- Rééquilibrer les peuplements dans le cœur de la bastide
- Privilégier le renouvellement du bâti par le réinvestissement des logements vacants
- Accompagner la rénovation et la modernisation du parc de logements en amplifiant l'OPAH et

en mobilisant l'ensemble des dispositifs et outils existants

- Accompagner le parcours résidentiel des ménages, notamment l'accession à la propriété par les primo-accédants, et encourager les opérations d'acquisition/rénovation de logements
- Assurer une veille sur les biens à la vente pour agir sur l'attrait patrimonial de la bastide
- Veiller à la qualité de l'urbanisme et à la préservation des paysages

Une économie stable, dominée par le secteur tertiaire, notamment le commerce

Enjeux retenus en matière d'économie :

- Maintenir une offre commerciale et artisanale variée, l'adapter aux nouveaux besoins et usages,
- Améliorer l'état des locaux commerciaux, leur accessibilité et leur visibilité,
- Lutter contre la vacance commerciale pour étoffer l'offre et éviter les ruptures de linéaires,
- Soutenir l'artisanat tant pour les services qu'il apporte que pour l'emploi et la formation
- Développer le tourisme en s'appuyant sur le patrimoine de la bastide, le commerce local, la randonnée à pied ou à vélo,
- Améliorer l'offre en matière d'équipements et d'hébergements touristiques
- Etoffer et diversifier l'offre immobilière économique

Une offre d'équipements et de services dense et diversifiée qui nécessite des investissements importants

Enjeux retenus en matière d'équipements et de services :

- Maintenir une offre de soin de qualité
- Rénover les équipements publics, notamment d'un point de vue énergétique
- Mobiliser le patrimoine bâti communal pour conforter l'attractivité de Réalmont
- Offrir un équipement culturel permettant de développer un projet culturel autour du spectacle vivant
- Améliorer l'accès aux équipements nautiques
- Améliorer les services apportés aux associations pour stimuler l'animation locale

Un patrimoine à révéler, un espace public à valoriser

Enjeux retenus en matière de cadre de vie et d'espaces publics :

- Révéler le patrimoine de la bastide, conforter son identité
- Rééquilibrer le partage des espaces publics, notamment de la voirie, au profit des modes actifs
- Introduire une composante végétale plus forte dans les espaces publics
- Adapter la ville au changement climatique en réduisant les ilots de chaleur
- Mobiliser les friches et les bâtiments délaissés pour renforcer l'attractivité de la commune

Des mobilités marquées par une prédominance de la voiture

Enjeux retenus en matière de mobilité :

- Favoriser les modes de déplacements actifs (marche à pied, vélo, ...) en développant des aménagements et des services adaptés
- Favoriser l'intermodalité bus/vélo/voiture et le covoiturage pour construire une offre de déplacement alternative ou complémentaire à la voiture individuelle
- S'appuyer sur la qualité de la ligne d'autocar LIO 703 pour renouveler l'offre de déplacement
- Limiter la présence de la voiture en cœur de bastide

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

La stratégie territoriale s'articule autour de 3 orientations stratégiques :

- Orientation 1 : Une bastide révélée, agréable à vivre et à découvrir
- Orientation 2 : Une centralité réaffirmée qui s'appuie sur une économie locale dynamisée et une offre de logements adaptée
- Orientation 3 : Une ville active et animée qui adapte et renforce ses équipements et ses services pour les habitants du territoire

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 3) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 3). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

Réalmonst constitue un bourg-centre important sur le territoire du PETR de l'Albigeois et des Bastides. Les axes stratégiques définis par la commune de Réalmonst s'inscrivent en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides 2018-2021, construit autour de 4 orientations stratégiques accompagnées de 19 mesures opérationnelles :

- Développer l'attractivité du territoire et améliorer la qualité de vie : requalification des bourgs, rénovation et adaptation du parc de logements, développement et adaptation des services et équipements, amélioration de l'offre de soins, soutien d'une offre culturelle pour tous et valorisation du patrimoine bâti et paysager.
- Soutenir l'économie locale et l'emploi : développement et attractivité des zones d'activités, soutien de l'activité commerciale des bourgs, économie circulaire, sociale et solidaire, développement des circuits courts, valorisation d'un tourisme durable et innovant.
- Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire : sobriété énergétique et autonomie énergétique, mobilités durables et solidaires, transition agricole et forestière, stockage carbone, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

- Développer la cohésion territoriale et l'implication de tous : implication des habitants, soutien aux initiatives citoyennes, renforcement des solidarités et des coopérations territoriales, communication et valorisation avec la mise en récit du projet de territoire.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **du territoire communautaire de Centre Tarn**

Dans le cadre du dispositif Bourgs Centre de la Région Occitanie, la communauté de communes Centre Tarn apporte un soutien technique aux actions menées par la commune. Elle est, à travers ses études, ses dispositifs contractuels ou ses compétences, un partenaire de chacune des actions du Contrat Bourg Centre.

Une étroite collaboration entre la commune et la Communauté de Communes est mise en place dans la mise en œuvre du projet de renforcement de la centralité et de l'attractivité du bourg.

Outre l'inscription dans une démarche transversale de transition écologique, la Communauté de Communes sera notamment associée dans le cadre de ses compétences (voirie, eau potable, assainissement, urbanisme, Plan Climat Air Energie, opération façades, OPAH, lutte contre l'habitat indigne, petite enfance, enfance jeunesse, culture, économie, commerce, tourisme, communication).

- **du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides**

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides assure la coordination et l'animation de plusieurs missions thématiques pour le compte des communautés de communes :

- Animation et accompagnement de la transition écologique : réseau Bouge ton Climat, fonds de soutien « Coup de Pousse »...
- Elaboration, animation et suivi d'un PCAET mutualisé sur l'ensemble des 5 communautés de communes du territoire
- Mise en réseau des agents (DGS, chargés de mission PCAET, chargés de communication, chefs de projets Petites Villes de Demain)
- Animation du Projet Alimentaire Territorial
- Mise en réseau des Offices de Tourisme et actions communes de promotion
- Accompagnement du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais

Le PETR exerce une mission de préparation, d'animation et de suivi des programmes de développement territorial. Sont concernés plusieurs dispositifs contractuels avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn et l'Union Européenne, notamment le programme Leader, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et le Contrat Territorial Occitanie.

L'équipe du PETR conseille et accompagne les porteurs de projets (collectivités, associations...) dans le montage technique et administratif des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires financiers.

Le PETR est chargé de l'élaboration des programmes opérationnels annuels et de l'organisation des instances de suivi et de pilotage. Il constitue un lieu d'échange entre les collectivités porteuses de projets et les financeurs.

Dans le cadre du dispositif Bourgs Centre de la Région Occitanie, le PETR apporte un soutien technique aux collectivités et assure le suivi des projets.

- **du CAUE du Tarn**

Le CAUE oriente et accompagne les collectivités locales qui le souhaitent, notamment :

- Dans leurs choix stratégiques d'urbanisation, d'aménagement et de développement de leur territoire par des études préalables aux documents d'urbanisme ;
- Dans le cadre de projets d'amélioration ou de valorisation du cadre de vie ;
- D'accompagnement technique d'opérations de rénovation, de réhabilitation ;
- De pré-programmation de bâtiments publics ou d'espaces publics...

Le CAUE continue à accompagner la commune de Réalmont et pourra aider la mise en œuvre du contrat, projet par projet, sur demande de la commune en matière de conseil et d'aides techniques.

- Aide à la définition du projet ;
- Accompagnement / choix de la maîtrise d'œuvre ;
- Accompagnement / phases clés du projet.

Plus globalement, le CAUE apportera une vision transversale, de cohérence entre les différents projets, un suivi dans le temps et une projection sur l'évolution de l'urbanisme de la commune.

- **de l'Établissement Public Foncier d'Occitanie**

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation des centres anciens, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. Ainsi, l'EPF est partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique.

En ce sens, une convention pré-opérationnelle « Bastide et abords » a été signée en date du 31 janvier 2023 entre la commune de Réalmont, la communauté de communes Centre Tarn et l'EPF. Les premiers projets et sites identifiés pour l'intervention de l'EPF concernent l'acquisition-amélioration de l'ancien presbytère protestant de la commune ainsi qu'un bien vacant permettant de créer une offre de logements locatifs dont une part à vocation sociale.

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain »

Pour la commune de Réalmont et la Communauté de Communes Centre Tarn, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Tarn et modalités d'intervention et contributions du Département du Tarn

Le développement des territoires est une priorité du Conseil Départemental du Tarn. Il apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leur proposant des réponses adaptées aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn et de l'amélioration du cadre de vie.

Le Département interviendra dans le cadre des contrats bourg centre 2022-2028, en mobilisant ses dispositifs d'intervention dont le fonds de développement territorial (FDT). Il s'agira d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la réalisation de projets participant à la valorisation et à l'attractivité des centres bourg.

En 2022, le Département a souhaité compléter ses dispositifs existants par l'adoption de 4 nouvelles fiches d'interventions règlementaires :

- Solidarité humaine : en favorisant la cohésion sociale et en assurant l'équité.
- Attractivité territoriale
- Adaptation aux changements climatiques
- Modernisation et adaptation des logements solidaires et inclusifs (Communes – 2 000 habitants)

Ces nouvelles politiques volontaristes favorisent l'accompagnement du Département aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. L'embellissement des espaces publics, la sécurisation des centres bourgs, notamment traversés par des routes départementales sont des thématiques prioritaires sur lesquelles le Département s'engage au quotidien.

Il s'agit également d'encourager la création d'équipements sociaux, sportifs et culturels, en centre bourg afin de favoriser l'attractivité des centres bourgs et promouvoir la citoyenneté.

Le Département s'engagera également sur les projets de création ou de modernisation de services de soins dans le cadre prévu par l'assurance maladie et en lien avec les professionnels de santé du territoire afin de garantir la santé des Tarnais.

Pour les communes de – 2 000 habitants, le Département souhaite également favoriser la création et l'aménagement de logements solidaires afin de rendre nos villages plus attractifs.

Le Département sera également vigilant aux projets susceptibles de favoriser la transition écologique et énergétique de nos territoires. Aussi, les projets permettant un retour de la nature en ville, notamment prévoyant la plantation d'arbres, la création de jardins collectifs, la désimperméabilisation des sols, l'aménagement de pistes cyclables, mais également les projets favorisant les économies d'énergie pourront être soutenus par le Département.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),

- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Réalmont et la Communauté de Communes Centre Tarn.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la commune de Réalmont
- la Communauté de Communes Centre Tarn.
- le PETR de l'Albigeois et des bastides
- la Région,
- le Département

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Réalmont (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Opérateurs régionaux...).

La commune de Réalmont étant engagée dans le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Réalmont et la Communauté de Communes Centre Tarn.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à

le



<p>Le Maire de Réalmont, Henri VIAULES</p>	<p>Le-Présidente de la Communauté de Communes Centre Tarn, Jean-Luc CANTALOUBE</p>	<p>Le Président du PETR de l'Albigeois et des Bastides, Jean-Luc ESPITALIER</p>
<p>Le Président du Département du Tarn, Christophe RAMOND,</p>	<p>Le Président du CAUE du Tarn, Emmanuel JOULIE</p>	<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée, Carole DELGA</p>
<p>La Directrice générale de l'Etablissement public foncier d'Occitanie, Sophie LAFENETRE</p>		

Annexe 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ENJEUX (synthèse)

Annexe 2 : LES FICHES ACTIONS

Axe 1	Fiche action 1.1
<p align="center">UNE BASTIDE REVELEE, AGREABLE A VIVRE ET A DECOUVRIR</p>	<p align="center">Aménagement du Bd et de la Place Dupuy</p>
<p align="center">PRESENTATION DE L'ACTION</p>	
<p align="center">Contexte</p>	
<p>La Municipalité souhaite poursuivre l'aménagement urbain du tour de ville débuté en 2019. Dans le même esprit que les boulevards Armengaud et Gambetta (1ère tranche du réaménagement urbain du tour de ville), des travaux sont projetés sur le Boulevard Dupuy, jusqu'au croisement avec la rue Jean Jaurès, et sur la place Dupuy.</p>	
<p align="center">Objectifs stratégiques</p>	
<p>Plusieurs objectifs sont recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rééquilibrer le partage de l'espace de façon à renouveler l'image des espaces publics dans un cadre pacifié, - Conforter la nouvelle identité du tour de ville de Réalmont (larges trottoirs, alignements d'arbres, plantations, ...), - Retrouver la disposition urbaine de "circulade" autour du centre ancien par la hiérarchisation des flux de véhicules et piétons, - Proposer des respirations végétales au sein de la promenade piétonne. 	
<p align="center">DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES</p>	
<p>Descriptif : Requalification du tour de ville. Les différentes études préalables (diagnostic, phase AVP, ...) ont été finalisées en 2022 permettant la programmation des travaux en 2023.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectif 2 - S'adapter à l'urgence climatique, Objectif 4 - Améliorer la santé et le bien-être des habitants, Objectif 6 - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune</p> <p>Coût estimatif : 960 000 €HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 (travaux) <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires financiers : Etat, Région, Département Partenaires techniques : CC Centre Tarn, CAUE, PETR Albigeois et bastides</p>	

Axe 1	Fiche action 1.5
UNE BASTIDE REVELEE, AGREABLE A VIVRE ET A DECOUVRIR	Programme de végétalisation de la ville
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La bastide de Réalmont est très minérale. Elle propose peu d'espaces verts ou végétalisés susceptibles de limiter les ilots de chaleur.	
Objectifs stratégiques	
Adaptation de la ville au changement climatique, Valorisation de la bastide et de son patrimoine	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : Un programme pluriannuel regroupant différentes opérations est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - végétalisation et désimperméabilisation des espaces publics dans le cadre des projets urbains, - plantation d'arbres et de haies chaque année, - implantation de végétation en pied de façades dans la bastide, - diagnostic phytosanitaire du patrimoine végétal et un plan d'actions associé, - inventaire et valorisation des arbres remarquables, - poursuite de l'aménagement paysager de la zone verte au sud de l'av Grimal, - végétalisation ou renaturation du cimetière et de l'extension prévue, - valorisation du Parc de la Verdheille, - poursuite de l'engagement dans le label "villes et villages fleuris". <p>Ces projets pourront être menés en impliquant les habitants.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectif 2 - S'adapter à l'urgence climatique, Objectif 3 - Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions Objectif 4 - Améliorer la santé et le bien-être des habitants</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune Coût estimatif : cout global non défini Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires financiers : Etat, Région, Département Partenaires techniques : CC Centre Tarn, CAUE, PETR Albigeois et bastides, Association Arbres et Paysages 81, CPIE des Pays Tarnais</p>	  <p style="text-align: center;">Exemples de végétalisation en pied de façade (commune de Bram - © CAUE 81)</p>

Axe 1	Fiche action 1.10						
UNE BASTIDE REVELEE, AGREABLE A VIVRE ET A DECOUVRIR	Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
<p>Le projet concerne le groupe scolaire de Réalmont (écoles maternelle et élémentaire). Il s'agit de transformer une première cour d'école pour créer des espaces plus agréables à vivre au quotidien, en particulier lors des fortes chaleurs.</p>							
Objectifs stratégiques							
<ul style="list-style-type: none"> - végétaliser la cour, avec des plantes accessibles aux enfants pour rafraîchir et explorer, - désimperméabiliser et retrouver un sol vivant pour mieux gérer les eaux de pluie et favoriser la biodiversité, - favoriser les matériaux naturels, biosourcés, réemployés, - mieux répartir les espaces de la cour pour équilibrer les occupations de tous les enfants (filles/garçons, grands/petits, énergiques/calmes), - proposer une offre ludique plus variée et moins centrée sur une structure de jeux unique, - installer des espaces calmes et pédagogiques. 							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
<p>Descriptif : Le projet pourra s'appuyer sur la méthodologie des cours "Oasis" développée en Ile de France. La création d'une cour "Oasis" est une transformation globale qui peut modifier les pratiques de la cour d'école, c'est donc un changement important pour l'école, les enfants, les équipes éducatives (enseignants, animateurs périscolaires, ATSEM,...), les parents et les gestionnaires. Leur association dans la définition et la mise en œuvre du projet est ainsi indispensable.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectif 2 - S'adapter à l'urgence climatique, Objectif 3 - Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions Objectif 4 - Améliorer la santé et le bien-être des habitants</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune Coût estimatif : non défini Calendrier prévisionnel :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2023</td> <td><input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires financiers : Etat, Région, Département, Agence de l'eau Adour Garonne Partenaires techniques : CC Centre Tarn, CAUE, PETR Albigeois et bastides, Association Arbres et Paysages 81, CPIE des Pays Tarnais, Syndicat mixte du Bassin de l'Agout</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025	<input type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	  <p style="text-align: center;">Cours d'école Oasis (© CAUE de Paris)</p>
<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025						
<input type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

Axe 1	Fiche action 1.11
UNE BASTIDE REVELEE, AGREABLE A VIVRE ET A DECOUVRIR	Nouveau parcours de découverte de la bastide mettant en valeur son patrimoine historique et architectural
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Des panneaux d'informations permettent aux habitants et aux visiteurs de découvrir la richesse du patrimoine historique, architectural et culturel de la bastide à travers un circuit pédestre. Ces panneaux sont dans un état très dégradés et nécessite d'être remplacés.	
Objectifs stratégiques	
Faire connaître et valoriser la bastide, Favoriser le tourisme, Améliorer l'image de la bastide	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : L'office du tourisme ambitionne de revaloriser le circuit de découverte de la bastide par la mise en place de nouveaux panneaux placés devant les principaux monuments et bâtiments remarquables de la bastide. Ces panneaux permettront d'illustrer la richesse du patrimoine à travers un bref rappel de l'histoire du site concerné, accompagné de visuels, de plans ou d'images d'archives.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectif 6 - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Centre Tarn</p> <p>Coût estimatif : 20 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires financiers : Europe (LEADER), Région, Département, Partenaires techniques : commune, CAUE, PETR Albigeois et bastides, CDT du Tarn</p>	 <p><i>Exemple de signalétique patrimoniale</i> © InterSignal</p>

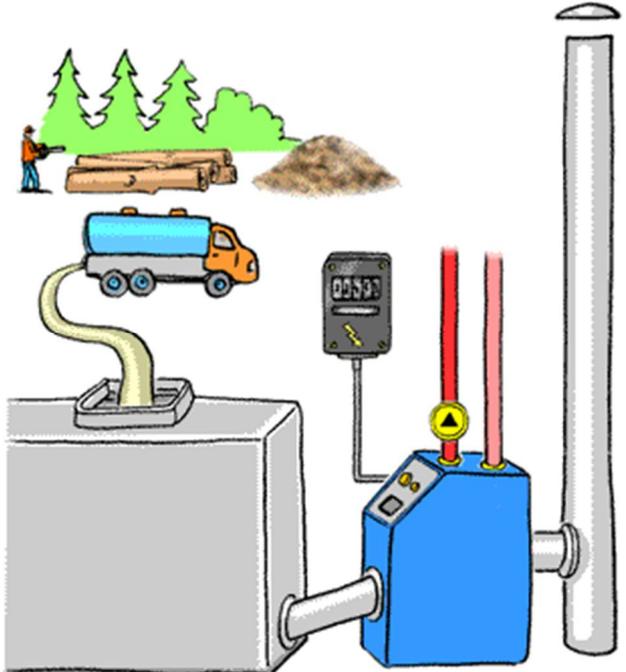
Axe 2	Fiche action 2.7						
UNE CENTRALITE REAFFIRMEE QUI S'APPUIE SUR UNE ECONOMIE LOCALE DYNAMISEE ET UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTEE	Opération d'embellissement des façades						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
Avec l'appui de la Région, la communauté de communes souhaite tirer parti de la dynamique enclenchée autour de l'OPAH pour engager une opération complémentaire portant sur la rénovation des façades. Celle-ci cible les communes de Montredon-Labessonnié et de Réalmont.							
Objectifs stratégiques							
Les objectifs de cette action sont multiples : - mettre en valeur la bastide de Réalmont, - impulser une dynamique de rénovation respectueuse des caractéristiques architecturales du patrimoine bâti, - accompagner et soutenir les propriétaires dans leur projet de travaux tant sur plan technique (type de travaux à réaliser) que financier (subvention accordée), - préserver et développer les savoir-faire des artisans en matière de techniques de restauration dites traditionnelles.							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
<p>Descriptif : Une aide financière est apportée à tout propriétaire qui souhaite embellir une façade située dans le Périmètre Délimité des Abords de Monuments Historiques. Cette aide est apportée à la fois par la commune et par la Région, et éventuellement par la CC dans le cas où la façade comporte une devanture commerciale. Un guichet unique est mis en place par la 3CT. Un accompagnement des propriétaires est proposé, via l'OPAH.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectif 6 - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de communes Centre Tarn, commune de Réalmont</p> <p>Coût estimatif : 50 000 € par an pour la commune</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023</td> <td><input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat financier : Région, CC centre Tarn communes de Montredon-Labessonnie et de Réalmont, Partenariat technique : Etat (ABF), PETR, CAUE, OPAH, CCMAV, communes et CC Centre Tarn</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025	<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	 <p>Opération Façade</p>
<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

Axe 2	Fiche action 2.7						
UNE CENTRALITE REAFFIRMEE QUI S'APPUIE SUR UNE ECONOMIE LOCALE DYNAMISEE ET UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTEE	Renouveau de l'hôtel restaurant du Mont Royal						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
<p>Pendant plus de 40 ans, jusqu'au début des années 2000, Réalmont comptait un hôtel restaurant reconnu comme un des grands établissements gastronomiques de la région. Après le départ de la famille Noël Galinet qui a géré l'établissement pendant 2 générations, sa situation s'est progressivement dégradée. En 2016, pour préserver ce patrimoine et essayer de lui redonner son lustre passé, la commune a acheté le bâtiment via le droit de préemption urbain. Une convention d'occupation a été signée avec un gérant, ce qui a permis le maintien de l'activité de 2016 à 2022. A l'été 2022, une fermeture administrative a été mise en œuvre par la Préfecture du Tarn. La commune a alors souhaité mettre fin à la convention d'occupation qui la liait au gestionnaire. Celui-ci a quitté les lieux en mars 2023.</p>							
Objectifs stratégiques							
<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur le tourisme pour développer l'économie locale - Améliorer l'offre en matière d'équipement et d'hébergements touristiques, - Révéler le patrimoine de la bastide, - Mobiliser les bâtiments délaissés pour renforcer l'attractivité de la commune sont autant d'enjeux identifiés. 							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
<p>Descriptif : La Municipalité souhaite donner un nouveau souffle à ce lieu emblématique, en maintenant la fonction d'hôtellerie et de restauration. Un travail collectif est à conduire pour construire un projet de qualité répondant aux besoins du territoire.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectif 6 - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Réalmont</p> <p>Coût estimatif : non défini</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023</td> <td><input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Etat, Région, Département, CC Centre Tarn, PETR Albigeois et bastides, CCI, CMA</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025	<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	
<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023	<input type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

Axe 3	Fiche action 3.2
UNE VILLE ACTIVE ET ANIMÉE QUI ADAPTE ET RENFORCE SES EQUIPEMENTS ET SES SERVICES POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE	Développement des infrastructures sportives pour la pratique du tennis, avec intégration de centrales photovoltaïques sur toiture
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Au regard d'une commune de plus de 3500 habitants, Réalmont propose une offre associative, culturelle et sportive dense. Les clubs sportifs structurent la vie locale et comptabilisent des centaines de membres : club de rugby à XIII, tennis, basket, judo, football, gymnastique volontaire, danse, badminton, pétanque... En outre, Réalmont, par sa position géographique et les équipements qu'elle propose, accueille de nombreuses compétitions et de manifestations sportives de niveau départemental voire régional. Ce dynamisme induit, pour la Commune et la CCCT, de pouvoir mettre à disposition des équipements et des services répondant aux attentes des clubs et des associations.</p>	
Objectifs stratégiques	
Améliorer les infrastructures pour la pratique du tennis	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : Création d'un court de tennis couvert avec intégration d'une centrale photovoltaïque sur la toiture</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectif 1- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, Objectif 2 - S'adapter à l'urgence climatique, Objectif 4 - Améliorer la santé et le bien-être des habitants Objectif 6 - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Réalmont</p> <p>Coût estimatif : 142 000 €HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat financier : Etat (Agence nationale des sports), Région, Département, Fédération française de Tennis Partenariat technique : PETR Albigeois et bastides</p>	 

Axe 3	Fiche action 3.3
UNE VILLE ACTIVE ET ANIMÉE QUI ADAPTE ET RENFORCE SES ÉQUIPEMENTS ET SES SERVICES POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE	Rénovation de bâtiments publics (groupe scolaire et hôtel de ville)
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Le groupe scolaire et l'hôtel de ville font partie des bâtiments publics les plus énergivores de la commune de Réalmont. Dans le contexte actuel de forte hausse des prix de l'énergie, leur rénovation est indispensable. Elle permettra de générer des économies d'énergies, tout en améliorant la qualité d'usage et le confort d'utilisation pour les élèves et l'équipe éducative.	
Objectifs stratégiques	
Améliorer la qualité des équipements publics de la commune Réduire la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre Réaliser des économies d'énergies	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : Un audit énergétique des bâtiments du groupe scolaire a été réalisé. Les travaux retenus permettront une réduction de la consommation d'énergie annuelle estimée à 32% et l'atteinte d'une étiquette énergie de niveau B.</p> <p>Les études pour la rénovation de l'hôtel de ville sont à réaliser.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectif 1- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, Objectif 2 - S'adapter à l'urgence climatique, Objectif 6 - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Réalmont</p> <p>Coût estimatif : 125 000 € pour le groupe scolaire, coût non défini pour l'hôtel de ville</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2023 (travaux groupe scolaire, études hôtel de ville) <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (travaux hôtel de ville) <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat financier : Etat, Région, Département, ADEME Partenariat technique : PETR Albigeois et Bastides, SDET</p>	 <p><i>Le groupe scolaire de Réalmont © mairie de Réalmont</i></p>

Axe 3	Fiche action 3.5
UNE VILLE ACTIVE ET ANIMÉE QUI ADAPTE ET RENFORCE SES EQUIPEMENTS ET SES SERVICES POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE	Création d'un équipement pour les jeunes et d'une aire de jeux
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>A Réalmont, ville de plus 3500 habitants, il existe peu d'équipements de plein air pour l'enfance et la jeunesse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une unique aire de jeux associée à un terrain de sport, à proximité du centre de loisirs et des écoles publiques, - une piste de BMX à la lisière du centre-ville, dans la zone verte située entre le collège et le dojo 	
Objectifs stratégiques	
<p>Offrir aux enfants et aux jeunes des équipements publics dédiés, à proximité du collège et des écoles maternelle et élémentaire publiques</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Descriptif : créer un équipement dont le type reste à définir dans le cadre d'une concertation avec les jeunes : city stade, pumptrack, skate park, ... Celui-ci pourrait être implanté dans la zone verte située entre le collège et le dojo. Une nouvelle aire de jeux pour les enfants est également envisagée.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectif 4 - Améliorer la santé et le bien-être des habitants Objectif 6 - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Réalmont</p> <p>Coût estimatif : non défini</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 études <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat financier : Europe (LEADER), Etat, Région, Département Partenariat technique : PETR, Agence Nationale du Sport, CC Centre Tarn dans le cadre de sa compétence enfance - jeunesse</p>	 <p>© Photo presse La Nouvelle République</p>

Axe 3	Fiche action 3.6						
UNE VILLE ACTIVE ET ANIMÉE QUI ADAPTE ET RENFORCE SES ÉQUIPEMENTS ET SES SERVICES POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE	Création d'une chaufferie bois associée à un réseau de chaleur alimentant différents équipements publics						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
<p>Le Syndicat mixte départemental TRIFYL a réalisé, pour le compte de la commune, une étude d'opportunité (2018) puis des études de faisabilité (2021-2022) pour mettre en place un réseau de chaleur bois alimentant en chauffage et en eau chaude sanitaire les équipements publics situés dans le secteur de place du Foirail. Différents scénarios ont été étudiés présentant plusieurs options pour l'emplacement de la chaufferie bois, le tracé du réseau ainsi que les bâtiments qu'il serait opportun de relier. Le scénario retenu est celui d'un réseau de chaleur limité au groupe scolaire et à la salle polyvalente.</p>							
Objectifs stratégiques							
<ul style="list-style-type: none"> - apporter une solution de chauffage à base d'énergie renouvelable et locale ; - stabiliser et réduire la facture énergétique ; - réaliser une opération exemplaire au plan environnemental : réduction des gaz à effet de serre, minimisation des émissions particulaires et gazeuses, valorisation de ressources renouvelables locales. 							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
<p>Descriptif : Installation d'une chaudière bois de 90 kW, couplée à un ballon tampon de 1500L, ce qui permettra de couvrir 100% des besoins en chauffage du groupe scolaire et de la salle polyvalente dans le cadre d'un réseau de chaleur.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectif 1 - Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive, Objectif 3 - Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Réalmont</p> <p>Coût estimatif : 110 000 €HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023 travaux</td> <td><input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat financier : Etat, Région, Département Partenariat technique : PETR, TRIFYL</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025	<input checked="" type="checkbox"/> 2023 travaux	<input type="checkbox"/> 2026	<input type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	 <p style="text-align: right; font-size: small;">©Energie-environnement.ch</p>
<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023 travaux	<input type="checkbox"/> 2026						
<input type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

Axe 3	Fiche action 3.6						
UNE VILLE ACTIVE ET ANIMÉE QUI ADAPTE ET RENFORCE SES ÉQUIPEMENTS ET SES SERVICES POUR LES HABITANTS DU TERRITOIRE	Mise en œuvre des actions définies dans le cadre de l'étude mobilité						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
<p>Fin 2022, dans le cadre du programme Petite ville de demain et grâce au soutien de l'ANCT, une étude mobilité a été confiée au bureau d'études Tecurbis. Celle-ci comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un diagnostic cyclable et des préconisations d'itinéraires cyclables structurants dans le bourg de Réalmont et au-delà - un diagnostic et des préconisations sur les conditions d'accessibilité au réseau de cars interurbains liO au sein de la commune, - un diagnostic mobilité et des préconisations pour une stratégie en faveur de solutions de mobilité, d'intermodalité et services alternatifs à l'utilisation de la voiture individuelle. 							
Objectifs stratégiques							
<p>Développer les mobilités actives Réaliser des aménagements facilitant l'intermodalité bus/vélo, bus/voiture et le covoiturage Développement de services facilitant la mobilité</p>							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
<p>Descriptif : mettre en œuvre les actions issues de l'étude mobilité</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Objectif 2 - S'adapter à l'urgence climatique, Objectif 4 - Améliorer la santé et le bien-être des habitants, Objectif 6 - Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Réalmont et/ou communauté de communes Centre Tarn</p> <p>Coût estimatif : non défini</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023 études</td> <td><input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat financier : Etat, Région, ADEME Département, Partenariat technique : DDT, PETR</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025	<input checked="" type="checkbox"/> 2023 études	<input type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028	 <p style="text-align: right;">© TECURBIS</p>  <p style="text-align: right;">© TECURBIS</p>
<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023 études	<input type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

Annexe 3 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

- ☺ « action en cours »
- ☑ « action achevée »
- >> « action reportée »
- ★ « action supprimée »

BILAN DU PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération		
		2019	2020	2021
AXE STRATEGIQUE 1 : Requalifier les espaces publics de la bastide et de sa ceinture				
ACTION 1.1 Aménager les espaces publics du cœur de bourg	Projet 1.1.1 <i>Aménagement ceinture de la bastide</i>		☺	☺
	Projet 1.1.2 <i>Aménagement du cœur de la bastide</i>			>>
ACTION 1.2 Favoriser la mobilité douce entre le cœur de ville et les équipements structurants	Projet 1.2.1 <i>Phase 1 – voie douce de 500 m incluant franchissement du Blima</i>		☑	
	Projet 1.2.2 <i>Phase 2 – liaison douce reliant le dernier village soleil au centre bourg)</i>			>>
ACTION 1.3 Rénover les façades du cœur de bastide en accompagnement de la future OPAH intercommunale	Projet 1.3.1 <i>Financement des rénovations des façades d'immeubles privés dans un périmètre défini au cœur de la bastide</i>			>>
AXE STRATEGIQUE 2 : Agir sur la qualité de vie par le renforcement et la rénovation des équipements publics				
ACTION 2.1 Compléter et rénover l'offre existante en matière de sports et de loisirs	Projet 2.1.1 <i>Rénovation énergétique et réaménagement de la salle polyvalente</i>			>>
ACTION 2.2 Compléter l'offre en logements séniors à prox. des services et commerces du cœur de bourg	Projet 2.2.1 <i>Construction d'un complexe pour senior de 9 maisons à énergie passive en accessibilité PMR</i>		☑	
ACTION 2.3 Agir pour la transition énergétique et améliorer la performance des équipements publics	Projet 2.3.1 <i>Construction d'une chaufferie bois associée à un réseau de chaleur alimentant le collège, les écoles et le gymnase</i>			>>
AXE STRATEGIQUE 3 : Mettre en valeur le potentiel touristique et commercial du bourg de Réalmont				
ACTION 3.1 Rénover les équipements touristiques et dynamiser le tissu commercial	Projet 3.1.1 <i>Mise en œuvre d'actions à destination des commerces par la CC en partenariat avec la CCI</i>	☺	☺	☺
	Projet 3.1.2 <i>Mise en œuvre d'une signalétique économique et touristique en collaboration avec le PETR</i>			>>

🕒 phase « études » ; ➡ phase « réalisation »

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2 ^{ème} génération	Avenant - Contrat 2 ^{nde} génération			
	2022	2023	2024	Objectif territorial Pacte Vert*
AXE STRATEGIQUE 1 : Une bastide révélée, agréable à vivre et à découvrir				
ACTION 1.1 Aménagement du Bd et de la Place Dupuy	🕒	➡		2 – 4- 6
ACTION 1.5 Programme de végétalisation de la ville		🕒	➡	2 - 3 - 4
ACTION 1.10 Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école			🕒	2 – 3 - 4
ACTION 1.11 Nouveau parcours de découverte de la bastide mettant en valeur le patrimoine historique et architectural de la bastide	🕒	🕒	➡	6
AXE STRATEGIQUE 2 : Une centralité réaffirmée qui s'appuie sur une économie locale dynamisée et une offre de logements adaptée				
ACTION 2.5 Opération d'embellissement des façades	🕒	➡	➡	6
ACTION 2.7 Renouveau de l'hôtel restaurant du Mont Royal		🕒	🕒	6
AXE STRATEGIQUE 3 : Une ville active et animée qui adapte et renforce ses équipements et ses services pour les habitants du territoire				
ACTION 3.2 Développement des infrastructures sportives pour la pratique du tennis, avec intégration de centrales photovoltaïques sur toiture	🕒	➡		1 - 2 – 4 – 6
ACTION 3.3 Rénovation de bâtiments publics (rénovation thermique et accessibilité du groupe scolaire et de l'hôtel de ville)	🕒	➡		1 – 2 - 6
ACTION 3.5 Création d'un équipement pour les jeunes et d'une aire de jeux	🕒	🕒	➡	4 - 6
ACTION 3.6 Création d'une chaufferie bois associée à un réseau de chaleur alimentant différents équipements publics	🕒	➡		1- 2
ACTION 3.9 Actions en faveur de la mobilité (suite étude de mobilité en cours)	🕒	🕒	➡	2 - 4 - 6

* Rappel du référentiel Pacte vert.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables